

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juin 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1892)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1022

présenté par
M. Peiro, rapporteur

ARTICLE 13 BIS

Compléter cet article par un alinéa ainsi rédigé :

« II. A l'article L. 141-9 du même code, la référence « L. 141-8 » est remplacée par la référence « L. 141-8-1 » . »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination, faisant suite à l'amendement précédent.